

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Convention de partenariat avec Bordeaux Métropole pour la mise en place d'une action de lutte contre le gaspillage

La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective est une priorité. Dans ce cadre, la ville de Cenon travaille en partenariat avec Bordeaux Métropole pour développer des actions permettant de sensibiliser à cette problématique.

Il est proposé de formaliser ce partenariat dans une convention qui précise les modalités de partenariat entre la commune de Cenon et Bordeaux Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement de la commune au dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs de son territoire.

Cet accompagnement de Bordeaux Métropole permet notamment de mettre en œuvre sur les restaurants scolaires une expérimentation de pesée des déchets pour évaluer le volume de déchets produits.

L'action se déroule en deux temps : une première semaine d'expérimentation donnant lieu à une évaluation et à des préconisations puis une seconde semaine d'expérimentation permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces recommandations. Une première semaine d'expérimentation a eu lieu sur l'école Camille Maumey élémentaire en janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise le Maire à signer cette convention avec Bordeaux Métropole pour développer des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.